

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 3

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Mars 1935

N° 3

Actualités.

Selon les intentions du Conseil fédéral, l'initiative tendant à combattre la crise (initiative de crise) sera soumise à la votation populaire au début de cet été, probablement à fin mai ou au commencement du mois de juin.

Contrairement à la tactique employée à plusieurs reprises à l'égard d'initiatives qui ne lui convenaient pas, le Conseil fédéral, au cas particulier, n'a pas atermoyé. Cela n'a pas laissé d'impressionner favorablement. Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction de ce que le gouvernement a déclaré à une délégation du comité d'action de lutte contre la crise économique, qu'il ne prendrait aucune mesure susceptible de préjuger le cours de notre politique économique, avant que le peuple se soit prononcé sur l'initiative de crise. Serait-il permis de déduire de cette déclaration, que le Conseil fédéral s'apprête à abandonner les méthodes gouvernementales autoritaires dont il a usé de plus en plus au cours de ces derniers temps? Pouvons-nous admettre que le gouvernement cherche à rétablir un contact plus étroit avec le peuple? Nous ne nous risquons pas encore d'éveiller des espoirs dans ce sens, car auparavant il nous faut des actes. Etant données les expériences faites au cours de ces dernières années, il est difficile, dans ce domaine, de faire confiance au Conseil fédéral actuel. Peu de jours après avoir pris ladite décision, il n'a pas manqué de retomber dans l'ancienne ornière. Nous voulons parler de l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis de l'initiative de crise.

*

Le Conseil fédéral a donc décidé de prendre position contre l'initiative de crise. Nous n'en éprouvons aucune surprise, au contraire, nous n'en serions pas revenu, si le Conseil fédéral avait été d'avis que l'initiative était recommandable, qu'elle s'adaptait parfaitement bien à sa politique économique. Mais que le Conseil fédéral prenne cette décision avant d'avoir examiné l'initiative, voilà ce

qui est inquiétant, voilà ce qui, précisément, n'inspire pas de confiance. Une question qui, aujourd'hui, est décisive pour l'avenir de notre pays est tranchée par notre gouvernement, selon son sentiment politique et non pas sur la base d'un examen objectif de l'initiative. Après avoir pris cette décision, il informe même l'opinion publique qu'il n'est pas certain que le message (qui doit motiver son attitude) puisse être terminé avant la fin du mois de mars. Cependant, le moins qu'il soit permis de demander d'un gouvernement, c'est qu'il se donne la peine d'examiner à fond une question avant qu'il prenne une décision à son sujet, à tout le moins quand il s'agit d'une initiative signée par plus de 300,000 citoyens. Il est probable que le Conseil fédéral n'est pas très à son aise, car aujourd'hui il paraît encore indécis quant à la fixation de la date de la votation populaire. Comme qu'il en soit, les positions sont prises.

Ces lignes étaient écrites, alors qu'un communiqué à la presse nous apprit que le Département de l'économie publique avait présenté son rapport sur l'initiative de crise en date du 26 février. Huit jours plus tôt, on émettait des doutes quant à la possibilité de terminer ce rapport jusqu'à la session de mars! On peut se rendre compte du sérieux avec lequel on traite cette question de toute première importance.

*

Le **Comité d'action de lutte** contre la crise économique a aussi pris position à l'endroit de la situation actuelle. Son point de vue a été exposé au Conseil fédéral dans une requête qui en fait de netteté ne laisse rien à désirer. On y établit avant tout qui assumera la responsabilité de l'évolution future de notre pays au point de vue politique, social et économique, si la politique de baisse des prix et des salaires est poursuivie. Etant donné que ce document sera d'une grande importance au cours de la lutte qui va s'engager, nous le publions in extenso dans le présent fascicule.

*

La **retraite du conseiller fédéral Schulthess** est désormais définitive. Depuis le discours d'Aarau, sa situation était devenue intenable, à tel point que son propre parti ne croyait pas pouvoir affronter les élections au Conseil national dans ces conditions. Il y a du tragique à constater comment se trouve finalement isolé l'homme qui de tout temps s'efforça, souvent avec succès, de concilier des intérêts opposés. La meilleure des tactiques a aussi ses limites. Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'en des temps difficiles le conseiller fédéral Schulthess a rendu des services éminents en qualité de chef du Département de l'économie publique. Dans le domaine social, la classe ouvrière lui doit aussi beaucoup. Son œuvre eût dû être couronnée par la loi sur l'assurance vieillesse et invalidité. Mais

cette dernière fut la victime de la démagogie et de l'ignorance. D'autre part, on ne doit pas passer sous silence la faiblesse de la politique Schulthess (ou sa force, considérée du point de vue de cette politique), qui tendait à « l'adaptation ». C'est ainsi que M. Schulthess a couvert de son nom l'offensive ratée contre la semaine de 48 heures et, probablement qu'il a obéi aux mêmes mobiles, lorsque après la démission de M. Musy, il a repris à son compte le mot d'ordre de l'industrie d'exportation, qui finalement lui fut fatal.

*

La discussion relative à la succession de M. Schulthess bat son plein. Nous avons déjà dit que la classe ouvrière revendiquait ce siège. Les partis gouvernementaux ont à prendre une décision d'une portée considérable. Ils ne disposent plus de la majorité au sein du peuple suisse. Même les politiciens de la Ligue pour le peuple et la patrie, qui tendent à la constitution d'un bloc bourgeois, concluent du vote du 24 février 1935 sur la réforme de la défense nationale, que la bourgeoisie n'est plus à même de faire accepter une loi par le peuple, si elle n'est pas appuyée par de forts contingents de la classe ouvrière. Il s'agit donc de choisir: *Ou bien* gouverner contre le peuple, c'est-à-dire *dictature* sous une forme plus ou moins voilée, comme cela a déjà eu lieu, entre autres à propos de la politique de baisse et de la désétatisation des Chemins de fer fédéraux. *Ou alors*, ils se placeront sur le terrain de la *démocratie*. Mais il faut que le Conseil fédéral se rapproche du peuple, si l'on veut rétablir la confiance défailante. Quelle que soit la décision des partis gouvernementaux, ils ne pourront pas arrêter l'évolution actuelle qui aboutira à une nouvelle majorité populaire, qui, tôt ou tard, pénétrera dans les autorités législatives et exécutives.

*

Le problème de l'intérêt figure désormais dans les discussions officielles relatives à la baisse. Peut-être que les autorités se rendront enfin compte que la question des dettes, selon la solution qui lui sera donnée, peut déterminer le sort de notre pays. Mais elles ne remarquent pas encore qu'une solution efficace n'est possible qu'en maintenant les prix et non pas par une baisse de $\frac{1}{4}$ ou de $\frac{1}{2}$ % du taux de l'intérêt. Bien entendu que rien ne doit être négligé, de ce qui est susceptible de favoriser la baisse du taux de l'intérêt. Jusqu'à maintenant rien n'a été fait d'efficace dans ce sens. Le nouvel emprunt de 100 millions de francs des Chemins de fer fédéraux ne peut pas être cité comme exemple à suivre. Il coûte encore plus de 4 % à cette entreprise et le cours d'émission est moins favorable que celui d'autres emprunts des C. F. F. contractés pour la même durée.

Comme moyen susceptible de favoriser la baisse du taux de l'intérêt, il fut aussi recommandé à la Confédération d'émettre des rescriptions.

*

Les **rescriptions** sont des bons du trésor à court terme, une sorte de traite émise par l'Etat, échue trois ou six mois après son émission, mais qui naturellement n'est pas payée à son échéance, mais prorogée pour trois ou six nouveaux mois. Depuis un certain temps, les grandes banques insistent auprès de la Confédération pour que celle-ci couvre une partie de ses besoins financiers au moyen de rescriptions. Cette mesure serait, disent-elles, susceptible d'alléger le marché financier. De ce fait, elle favoriserait la baisse du taux de l'intérêt. A dire le vrai, les grandes banques se soucient peu de la baisse du taux de l'intérêt, ce qui leur importe, c'est d'*accroître leurs bénéfices*. Le directeur général de la Société de crédit suisse, le Dr Bindschedler, l'a dit carrément à l'assemblée générale de l'établissement qu'il dirige. Les banques commerciales, aujourd'hui, ne reçoivent plus assez d'effets de commerce pour maintenir la liquidité indispensable. (Possibilité de faire face aux engagements à court terme.) En conséquence, elles sont contraintes de disposer, auprès de la Banque nationale, d'avois importants qui ne leur rapportent pas d'intérêts. C'est pourquoi l'on pense à la Confédération qui, par l'entremise de ses bons du trésor, serait assez bonne pour garantir un certain rendement à ces capitaux. Mais ce système présente aussi des inconvénients. De par leur nature, ces rescriptions ne sont *pas à court terme*. Elles le sont pour les banques, uniquement parce que celles-ci peuvent les vendre (escompter) à la Banque nationale. Conséquence, c'est finalement la Banque nationale qui avance l'argent à la Confédération. Pratiqué sur une grande échelle, ce système aboutit à l'*inflation*. Mais il existe encore un autre risque. A un moment donné, les banques peuvent exiger de la Confédération qu'elle paye ces traites au lieu de les proroger à nouveau. Dans ce cas, l'Etat serait à la merci des banques, bon gré mal gré, il devrait se soumettre à leurs conditions. Et ces directeurs de grandes banques, qui aujourd'hui recommandent le système des rescriptions, seraient les premiers à reprocher à l'Etat ses méthodes financières défectueuses, parce qu'il aurait contracté des dettes à court terme. C'est pourquoi nous sommes d'avis que le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse ont été bien inspirés en ne donnant pas suite à la demande des grandes banques. A vrai dire, ces derniers ont cependant obtenu partiellement satisfaction, vu l'émission de bons de caisse des C. F. F. pour un montant de 100 millions de francs. Cette opération présente aussi le risque énoncé ci-dessus, bien que dans une mesure moindre.

D'après une communication du Département fédéral des finances, l'impôt fédéral de crise (c'est-à-dire la contribution de crise, comme elle a été dénommée pour la distinguer de l'initiative de l'impôt de crise, bien qu'au point de vue de la science financière, il ne s'agisse pas d'une contribution mais bien d'un impôt) rapportera environ 85 millions de francs pour les années 1934/35. Le rendement est donc de 25 millions supérieur à ce que le conseiller fédéral Musy l'avait estimé en son temps. Lorsqu'en 1932 nous avons évalué à 200 millions de francs le rendement de l'impôt fédéral de crise pour la période de quatre ans, ou de 50 millions par année, l'on nous a rétorqué qu'un pareil rendement était exclu, vu la forte diminution des grandes fortunes et des revenus élevés. La contribution de crise prévue dans le programme financier comporte des taux un peu plus faibles que ceux de notre projet d'impôt de crise. En conséquence, il fallait s'attendre à ce que le rendement fût moins élevé. Toujours est-il que les rentrées escomptées de 42,5 millions de francs par année démontrent que les calculs faits lors de la préparation de l'initiative de l'impôt de crise n'étaient pas trop optimistes.

*

En dépit d'une amélioration manifeste de l'exportation des montres, l'industrie horlogère traverse toujours une grave crise. La cause de cet état de choses ne réside pas uniquement dans la crise mondiale, mais aussi dans le chaos dans lequel se trouve cette industrie. On a tenté de remettre de l'ordre dans la maison au prix d'importants sacrifices financiers de la Confédération, en créant une organisation centrale (superholding) et en rachetant les fabriques non organisées. Mais le succès de ces mesures ne fut que partiel. C'est pourquoi, depuis un certain temps, l'on discute, au sein des syndicats et de quelques organisations d'employeurs de l'industrie horlogère, la question de savoir s'il ne serait pas possible de remédier aux lacunes actuelles et de surmonter la crise par une organisation rationnelle à laquelle coopéreraient tous les employeurs et tous les ouvriers occupés dans l'horlogerie. Dans une requête au Département fédéral de l'économie publique, les promoteurs de ce mouvement proposent:

L'organisation de toutes les branches de l'industrie horlogère avec la participation de tous les salariés et de tous les employeurs horlogers,
réglementation du travail à domicile selon les propositions formulées,
nomination immédiate d'une commission paritaire pour l'industrie horlogère, en tant qu'organe consultatif du Conseil fédéral.

Le Département de l'économie publique n'admet pas ces propositions. Il allègue, entre autres, que la législation actuelle ne confère pas la compétence nécessaire à la Confédération pour inter-

venir dans ce sens. Et cependant, le département dont il s'agit a déjà pris d'autres mesures plus graves, dont la base constitutionnelle faisait défaut. Mais enfin, nous aussi, nous sommes d'avis qu'on ne doit user de moyens extra légaux ou extra constitutionnels, dans le domaine économique, que lorsqu'il n'y a réellement pas d'autre issue possible. C'est pourquoi nous proposons l'*initiative de crise* qui donne le droit à la Confédération de prendre, d'entente avec les organisations économiques, des mesures en vue du soutien des prix et des salaires, ce qui, sans aucun doute, répond aux efforts de l'industrie horlogère.

Une manifestation du Comité d'action pour combattre la crise économique.

Le Comité d'action suisse pour combattre la crise économique a adressé, en date du 25 février 1935, une requête au Conseil fédéral que nous reproduisons ci-dessous. Cet important document est signé des trois principaux auteurs de l'initiative de crise: l'Union syndicale suisse, le Mouvement suisse des « Jeunes paysans » et la Fédération des sociétés suisses d'employés. En voici le texte:

Très soucieux de l'avenir de notre pays, le Comité d'action suisse pour combattre la crise économique, qui représente à part les organisations centrales soussignées, des milieux étendus de la population laborieuse, se permet d'exposer à la plus haute autorité du pays son point de vue à l'égard de la politique de crise. Il le fait dans la conviction que le peuple suisse va au-devant de temps difficiles s'il ne se résoud pas à changer résolument le cours de la politique économique fédérale et s'il ne met pas toutes ses forces en œuvre pour ranimer notre économie.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent?

Baisse des salaires, baisse des prix, abaissement du niveau de vie dans toutes les professions, telle est la formule par laquelle on a tenté de vaincre la crise. Le résultat vint absolument à l'encontre du but poursuivi. L'*annonce* de la baisse et l'opinion générale qu'une baisse des prix est imminente paralysent déjà le commerce et entravent la production. Le seul fait d'encourager la baisse est donc en lui-même une des causes de la crise. En la mettant en pratique on l'intensifie. Chaque baisse a réduit le revenu du travail dans le pays, diminué la production industrielle et augmenté le nombre des chômeurs.

Tant que la courbe des prix baissait, le commerce et la production reculaient. La résistance énergique que les ouvriers, l'agriculture et l'artisanat opposèrent à la baisse, jointe à l'arrêt de la chute